



Choix de la forme juridique

Par **marsywalker**, le **27/10/2010 à 18:20**

Bonjour,
Nous sommes deux amies et souhaitons créer notre entreprise de restauration mais nous ne savons pas quelle est la forme juridique la plus adaptée à nos projets
l'entreprise comprendra 2 parties :
le haut : restauration pure 20 tables
le bas : sandwicherie
Nous savons pertinemment que des désaccords peuvent survenir et aimerions faire le bon choix afin de n'avoir aucun regrets.
j'attends vos conseils
merci d'avance

Par **mimi493**, le **27/10/2010 à 23:22**

Deux associés
Petite structure
donc AMHA, SARL
Allez à la CCI pour avoir des conseils notamment en gestion (la majorité des petites entreprises de ce type se cassent la figure dans les deux ans avec un monceau de dettes, et dans une bonne partie des cas, parce que les gens ne savent pas ce qu'est la gestion d'une entreprise, faire ses comptes, le droit du travail, le coût social etc.)
1er principe fondamental : l'argent qui est dans la caisse n'est pas à vous.

Par **marsywalker**, le **27/10/2010 à 23:26**

merci pour les conseils
mais ça n'a pas répondu à ma question!!!
j'aurais préféré que tu me fasses 1 comparaison entre tes deux propositions!!!!

Par **mimi493**, le **27/10/2010** à **23:27**

donc AMHA, [fluo]SARL [/fluo]

Par **fif64**, le **28/10/2010** à **11:15**

AMHA, c'est pas une structure, c'est une abbréviation pour "A Mon Humble Avis".
Le mieux c'est, comme proposé, d'aller demander des conseils à une SCI, ou mieux, à un expert-comptable.

Par **mimi493**, le **28/10/2010** à **13:51**

[fluo]**SARL** [/fluo]
net ça c'est quoi ? une marque de jambon ? :)

Par **fif64**, le **28/10/2010** à **14:07**

lol oui d'accord, mais comme elle parlait de "j'aurais préféré que tu me fasses 1 comparaison entre tes deux propositions!!!!", j'ai supposé qu'elle avait pris "AMHA" pour une forme juridique ;)
(je suis sûr qu'on doit pouvoir trouver une marque de jambon avec les initiales SARL...lol ;)

Par **marsywalker**, le **28/10/2010** à **16:31**

merci pour ta précision car effectivement je pensais que c'était deux formes juridiques.
Si je viens sur ce site c'est absolument pas pour blaguer mais plutôt pour obtenir un ou des avis fiables et sensés.
rigolo s'abstenir
merci